



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mars 2009 Convocation du 16 mars 2009

Membres afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Membres présents à la séance : 12

Absent excusé : Mme Cotta pouvoir donné à Mme Daho Malika, M Lamande pouvoir donné à M. Murer

Présidente de séance : Mme Mayoud Marie-Thérèse

Secrétaire de séance : M Murer, Mme Mayoud Marie-Thérèse

Les membres du conseil ayant lu le compte rendu de la séance du 6 février 2009, Mme le Maire n'en reprend pas la lecture. Mme ZUCCHIATTI demande à ce que soit affiché au secrétariat le planning des dates des différentes commissions ou réunions pour que chaque élu puisse en avoir connaissance (ou rappel) au cas où il serait intéressé. Cette remarque étant notée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour commençant par l'approbation des comptes, Mme le Maire cède la présidence de séance à M. MURER, 2ème adjoint et quitte la salle.

1- FINANCES

1.1- Affectation de résultats

- Approbation du Compte Administratif 2008 – adopté à l'unanimité des membres présents
- Approbation du Compte de Gestion 2008 - adopté à l'unanimité des membres présents
- Affectation des résultats :

<u>Budget général</u> (M14) –excédent de fonctionnement	150 227,13 €, réparti comme suit :
1) En réserves R1068 en Investissement pour	68 102,94 €
2) En report en fonctionnement pour	82 124,19 €
<u>Budget Assainissement</u> (M49) - Résultat d'exploitation excédentaire	20 237,44 €
En réserve R1068 pour la totalité :	20 237,44 €
<u>Budget CCAS</u> : Résultat déficitaire à affecter :	- 200,50 €
En déficit reporté D002 :	200.50 €

Ces trois affectations sont décidées à l'unanimité des membres présents.

1.2-Budgets primitifs

Présentation par M. MURER Adjoint aux finances des budgets primitifs : principal M14, assainissement M49 et CCAS. Ces budgets mis au vote sont adoptés à l'unanimité. Egalement, votée à l'unanimité la liste des subventions aux associations pour un montant total de 17851,40 €.

1.3- Impôts locaux : vote des taux pour 2009 (taxe foncières bâti et non bâti, et taxe d'habitation) :

Après discussion la décision est prise pour 2009 de ne pas augmenter les taux des taxes. Ils demeurent stables depuis 2007 et 2008. Décision adoptée à la majorité (12 voix pour ; 2 contre, 0

abstention) Les taux restent donc à : TH 11,15 % TFB 13,39 %, TFNB 39,45 %

2- COMMUNE

- Délibération sur la location d'un local au Trésor Public pour les permanences du jeudi matin : adoptée à l'unanimité

- Délibération concernant l'avenant au bail conclu avec le Trésor Public en date du 2 avril 1985 pour le calcul d'un pro rata sur le loyer du 1er trimestre 2009 : adoptée à l'unanimité

- Délibération sur la mise à disposition d'un agent technique communal à l'entretien de la station d'épuration de la commune : adoptée à l'unanimité.

3- ECOLE ET PERISCOLAIRE

- Compte rendu oral du conseil d'école du 16 mars est fait par Mmes MAURIN ET CARASCO ; parmi les priorités figurent notamment le devenir de l'abri bus et du panneau d'affichage ainsi que les nuisances causées par le nombre croissant de pigeons dans la cour de l'école. A noter également la kermesse fixée au 26 juin prochain. Pour plus de détail se reporter au compte rendu établi et classé au secrétariat en mairie.

- Suite aux visites effectuées au CLSH (services vétérinaires et pédagogiques), certains aménagements ou modifications sont à faire : celles incombant à la commune sont en cours, celles liées au fonctionnement de l'accueil seront évoquées lors de l'assemblée générale de l'amicale laïque le 31 mars. Mme CARASCO participera à cette AG et représentera la municipalité.

4- PERSONNEL

M. Cutivel, accidenté depuis fin janvier doit reprendre son poste lundi prochain et le recrutement pour le remplacement de C Sarignac en congé maternité à partir de juin 2009 est en cours.

5- TRAVAUX

Sont envisagés pour 2009 notamment la réfection des voies suivantes : trottoir ZAC, montée des genêts, rue de Fangerac, des Raidis, des Remparts, chemin « Bellon », de la Garenne. Un courrier a été envoyé aux riverains des chemins forestiers de la Pigne pour information et suivi de leur dossier. La réparation du mécanisme de sonnerie du clocher est en cours, un dossier sera déposé chez l'assureur, la panne étant liée à un dégât dû à la foudre. Enfin les travaux d'assainissement du Champ de Mars se poursuivent ... avec quelques jours d'avance sur le planning de départ.

6- INTERCOMMUNALITE

- Concernant les conventions signées avec la CCPM :

Pour le contrat Petite Enfance, la délibération antérieure à cette mandature et la confirmation écrite de cet accord ne semblent pas suffisantes pour permettre à la CCPM d'émettre un titre de recettes pour la quote part de frais financiers représentant les intérêts d'emprunts calculés au pro rata des petits puyssaintmartinois dans l'effectif de la crèche, la nouvelle convention ou plus précisément un avenant à la convention initiale doit être signée entre la CCPM et la mairie ;

Même constat pour l'utilisation du gymnase par les collégiens.

A l'unanimité, le conseil autorise Mme le Maire à signer ces avenants sachant que les tableaux d'amortissement ont été communiqués mais demande à ce qu'un membre élu de la commission Ecole/affaires sociales participe aux réunions CCPM concernant ces domaines, ce qui, semble-t-il,

était en place précédemment.

QUESTIONS DIVERSES

- Camping municipal : le Syndicat d'Initiative est intéressé par la reprise de la gestion du camping en mode caravaning et son président ainsi que 2 membres sont venus présenter en mairie une proposition de convention ; un état des lieux doit être auparavant réalisé et il convient avant tout de chiffrer l'éventuelle remise en état de toutes les installations nécessaires à son bon fonctionnement. Cette étape passée, le conseil étudiera la proposition mais n'est à priori pas opposé à cette proposition.
- Rencontre intercommunale pour ADSL du 3 mars : un questionnaire a été mis au point par un habitant de Roynac, retraité d'ALCATEL ; c'est un dossier complet à remplir pour chaque numéro ; pour la commune nous avons demandé le concours et l'aide de M. DELATTRE. Le chantier est donc lancé mais c'est un gros travail !
- Archives : lecture est faite du compte rendu de la réunion avec M. JOURNE -Archives départementales de la Drôme- et pour la commune MM G. VINCENT et M. BOREL. Les parcellaires de 1638 particulièrement intéressants seront à restaurer en priorité et M. MURER invite tous les membres présents après restauration à les découvrir ! A prévoir 10 exemplaires du CD « cadastre Napoléonien » pour les conseillers municipaux.
- Déménagement des locaux de la mairie : Mme DAHO invite le conseil à se prononcer rapidement sur l'aménagement des bureaux suite au départ de la Trésorerie.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 23 h 45 et une courte visite des locaux « Trésor Public » que nous venons de récupérer est organisée.

Prochain Conseil Municipal : Vendredi 07 mai 2009 à 20 H 30 en mairie.
--